



COMMUNE DE VALENCE-EN-BRIE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 23 septembre 2015 A 19 H 30.

L'an deux mil quinze, le 23 septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de VALENCE-EN-BRIE dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Serge VAUCOULEUR, Maire.

Etaient présents : Mesdames Timmy CHEDRI, Chantal JACQUES, Patricia REDON-JUMEAU, Corinne PASSERARD, Elodie GARCIA, Messieurs Bastoi AMANI, José VIEIRA, Éric MOAL, Gilles BRUNEAU, Daniel JACQUET, Marc TOUSSAINT, Stéphane LENOIR.

Absents Excusés Représentés : M. Pierre RACINE a donné pouvoir à Mme Timmy CHEDRI, M. Éric LUZU a donné pouvoir à m. Serge VAUCOULEUR.

Madame Timmy CHEDRI a été nommée secrétaire de séance.

Le président demande à ajouter 5 points à l'ordre du jour :

- Abattement sur la taxe d'habitation pour les personnes handicapées
- Groupement d'achat avec la communauté de communes Vallées et Châteaux
- Régie de recettes
- Accord pour un don effectué par l'association HPEV
- Convention ADS à signer

Les membres présents acceptent à l'unanimité.

I - APPROBATION DES PRECEDENTS CONSEILS MUNICIPAUX EN DATE DES 01/06/2015 et 18/06/2015.

Ceux-ci ont été adoptés à l'unanimité et il a été procédé par les membres présents du conseil municipal à la signature des comptes rendus.

2 – DELEGATION SUR L'EAU

Véolia est le seul prestataire à répondre à l'appel d'offre. La délégation de service public serait sur 12 années avec une possibilité de reprise de la compétence eau potable par la communauté de communes dans les années à venir.

Lecture est faite de la délibération autorisant le lancement de procédure de délégation de service public pour l'exploitation du service de distribution de l'eau potable de la commune.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés ;

Vote : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

3 - ABATTEMENT SUR LA TAXE D'HABITATION POUR LES PERSONNES HANDICAPEES

- Minoration de la taxe d'habitation pour les personnes handicapées à 80% :

Une personne serait concernée sur la commune.

Une demande a été faite au centre des impôts pour en connaître les modalités. Aucune réponse n'a été donnée à ce jour.

Le vote est reporté au prochain conseil.

4 - GROUPEMENT D'ACHAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES ET CHATEAUX

Le groupement d'achat existe déjà avec Seine et Forêts, il se ferait dorénavant avec les 2 communautés de communes (Vallées et Châteaux et Seine et Forêts). Plusieurs propositions sont à l'étude :

- Vérification des vmc, équipements sportifs et aires de jeux,
- Fleurissement de la commune
- désherbage (une étude est en cours pour l'achat d'une balayeuse, désherbeuse dans le cadre de la démarche zéro phyto). Pour information, l'agence de l'eau subventionne ce type de matériel à hauteur de 50% sur un prix plafond.
- ERP (diagnostic des bâtiments communaux).
- Acquisition et installation des illuminations de Noël.
- restauration scolaire (avec la possibilité à terme de favoriser les filières courtes).

Le marché en cours pour valence est le contrôle des extincteurs de la commune.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés ;

Vote : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

5 - REGIE DE RECETTES

Pour la brocante vide-greniers, les prix proposés sont de 3€ pour les habitants de la commune et de 4€ pour les extérieurs.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés ;

Vote : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

6 - ACCORD POUR UN DON EFFECTUE PAR L'ASSOCIATION HPEV

L'association HPEV souhaite faire don d'un christ en croix (h 0.96 cm, l. 0.45cm) à restaurer, pour l'église St Nicolas afin qu'il y soit accroché et figure dans sa collection patrimoniale. Le père Bernard Imbert, curé doyen de Montereau dont relève notre paroisse a donné son approbation. Une délibération doit être prise pour accepter ce don afin qu'un acte de donation soit signé entre la commune et l'association.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés ;

Vote : 0 contre, 0 abstention, 15 pour.

7 - CONVENTION AIDS (AUTORISATION D'INSTRUCTION DROIT DES SOLS)

Une convention a été signée avec notre communauté de communes afin de transférer l'instruction du droit des sols. Cette convention porte sur les permis d'aménager, les permis de construire, les permis de démolir, les déclarations de divisions,

Questions diverses :

Le maire informe des dégradations qu'il y eu sur le stade (filets découpés, vitre cassée, poteau de clôture forcé près du parking). Une plainte a été déposée à chaque fois. Les filets étant à la charge du CSV, ceux-ci devront les racheter (environ 750€).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures quarante-cinq minutes.